

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – POLASTRO Maryse (Adjoints)

BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique – LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth

M. RENUCCI Thierry donne pouvoir à M. BENLAKHLEF Omar

Mme PIZOT Katya donne pouvoir à M. PIZOT Roger

Absente excusée : GOMEZ Jacqueline

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. Convention entre la Commune et le Collège de Peyrolles en Provence pour l'utilisation d'une salle de l'école pour assurer l'accompagnement éducatif des élèves de St Paul

Après avoir pris connaissance du projet de convention de mise à disposition d'une salle de l'Ecole pour l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs) organisé par le Collège de Peyrolles, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes de la convention à passer entre la Commune et le Collège de Peyrolles en Provence pour la mise à disposition gracieuse d'une salle de l'Ecole dans le cadre de la délocalisation de l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs) organisé par le collège de Peyrolles en Provence.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention.

2. Proposition de Convention de Coopération entre la Commune et le Pôle Emploi

Après avoir pris connaissance de la convention de coopération à passer entre la Commune et le Pôle Emploi, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** le principe d'un partenariat avec le Pôle Emploi pour assurer un service de proximité en faveur des demandeurs d'emploi et entreprises de la Commune, géré par notre bureau emploi « Association Paul Emplois ».
- **ADOPTE** les termes de la convention de coopération à passer entre la Commune et le Pôle Emploi Aix Pérouse.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention.

3. Demande de Subvention « Association Résonances »

Après avoir examiné la demande de subvention tardive formulée par l'Association Résonances de Peyrolles en Provence (permanence mensuelle pour la médiation familiale), à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** d'allouer à l'Association Résonances une subvention de fonctionnement de 500.00 € pour le service de proximité rendu aux administrés dans le cadre de la médiation familiale.
- **DECIDE** un virement de crédits de 500.00 € sur le budget communal de l'article 61522 « Entretien Bâtiments » à l'article 6574 « Subvention de fonct. aux associations ».

4. Décision modificative – Budget Eau et Assainissement – pour virement de crédits (à l'article 1641) pour régularisation

A l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCEPTE** un virement de crédits de 0.02 cts sur le budget Eau et Assainissement de l'article 2315 « Travaux de Réseaux » à l'article 1641 « Emprunt » pour régulariser le chapitre 16 pour le paiement de l'échéance d'un emprunt

5. **Régularisation de limites cadastrales – ZAC Le Castellet entre Commune (pour le lot 202), Monsieur COQUET (pour le lot 204), Monsieur SUTTER (pour le lot 205)**

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire pour la régularisation des limites cadastrales entre les parcelles :
AA n°183 appartenant à la Commune (lot 202)
AA n°61 appartenant à M. COQUET Christophe (lot 204)
AA n°62 appartenant à M. SUTTER Vincent (lot 205)

situées à la ZAC du Castellet, et après avoir pris connaissance des propositions de M. COQUET Christophe et de M. SUTTER Vincent, à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ACCÉPTE** d'acquérir à l'euro symbolique 63m² de la parcelle cadastrée AA n°61 appartenant à M. COQUET Christophe (superficie restante entre la clôture existante et la limite de la parcelle cadastrée AA n°183).
- **ACCÉPTE** de céder à l'euro symbolique 30m² de la parcelle cadastrée AA n°183 appartenant à la Commune à M. SUTTER Vincent (gérant de la SCI SVS Immobilier).
- **DIT Que** les actes à intervenir seront passés devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles et les frais y relatifs seront pris en charge par la Commune.

Questions Diverses

Proposition d'un distributeur automatique

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'un distributeur de billets au Centre Commercial « Li Cardelino », à l'unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil **REJETTE** la proposition de la Caisse d'Epargne dont les conditions financières (à charge de la Mairie) sont trop onéreuses :

A savoir :	Coût d'installation :	155 000.00 €
	Coût de fonctionnement :	10 000.00 €/an

Demande d'un local formulée par la CGT à la pépinière d'entreprises

Après avoir pris connaissance du courrier de l'Union Locale CGT, site de Cadarache, le Conseil **EMET un avis défavorable** à leur demande pour la mise à disposition gracieuse d'un local à la pépinière d'entreprise.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.